



Le médecin homéopathe

La newsletter du Syndicat National des Médecins Homéopathes Français

N°4 juin 2012

EDITORIAL

2012 : L'ANNEE DES (R)EVOLUTIONS

2012 s'annonce-t-elle comme l'année des grandes révolutions en France et dans notre communauté homéopathique ? Nous pourrions être amenés à le croire car si, côté politique, les choses sont maintenant actées, côté homéopathique, l'université et la recherche ont fait un bond en avant.



REVOLUTION POLITIQUE ?

Un nouveau Président de la République, un nouveau Premier Ministre et un nouveau Ministre des affaires sociales et de la santé, Marisol Touraine, figure importante du PS qui devient l'interlocutrice des médecins. A quelle sauce allons-nous être accommodés ? A celle du plafonnement des dépassements d'honoraires comme elle l'annonçait lors de sa première intervention publique (voir ci-dessous) ? La généralisation du tiers-payant était aussi au programme du candidat Hollande mais cette mesure - « marqueur de gauche » selon l'entourage du nouveau Chef de l'Etat - est moins facile à mettre en place qu'il n'y paraît et avec des effets pas nécessairement mesurés.

REVOLUTION A L'UNIVERSITE ?

Le SNMHF reste en alerte et continue son inlassable combat pour une reconnaissance pleine et entière de l'homéopathie. Le dernier bastion à prendre est l'Université. Une rencontre avec la Conférence des Doyens des facultés de médecine (voir dossier ci-dessous) permet d'espérer une ouverture. L'objectif est d'introduire l'homéopathie dans la formation médicale, ce qui serait une vraie révolution et donnerait à notre pratique une garantie d'avenir.

REVOLUTION SCIENTIFIQUE ?

Beaucoup d'études ont été réalisées et publiées en homéopathie. Qu'elles soient cliniques ou fondamentales, elles ne permettaient pas de démontrer ce que nous proclamions tous depuis des générations de médecins homéopathes, à savoir que la prise en charge homéopathique constitue un véritable enjeu de santé publique. En effet, son efficacité constatée dans nos cabinets médicaux évite bien des surconsommations médicamenteuses, source de tant de iatrogénie. Bénéfice pour le patient, bénéfice pour la Société et source de réelles économies, il fallait le démontrer. C'est maintenant chose faite grâce à la première grande étude épidémiopharmacologique menée en France (voir les actualités).

En ce début d'année, tout cela donne de l'espoir et de l'envie. Continuons tous à agir car notre prise en charge homéopathique, plébiscitée par nos patients, doit s'implanter durablement dans notre système de santé, tout médecin devant être au moins informé et au mieux formé à cette thérapeutique.

Dr Dominique Jeulin-Flamme
Présidente du SNMHF

DOSSIER

L'homéopathie au programme des études médicales ?

Après la reconnaissance ordinaire acquise en 1997 avec le rapport Lebatard-Sartre, la reconnaissance populaire avec des patients toujours plus nombreux à nous solliciter, la reconnaissance conventionnelle acquise en 2011, la reconnaissance professionnelle avec la validation du référentiel du dossier médical du patient en homéopathie en 2009 par la HAS, la



EDITO

2012 :

L'année des (r)évolutions

DOSSIER

L'homéopathie au programme des études médicales ?

ACTUS

Dépassements d'honoraires : négociations express

Commission Nationale Paritaire MEP au sein de la CNAM : coup d'envoi

Recherche : intérêt de la prise en charge médicale par les médecins homéopathes

INTERVIEW

Pr Christian TREPO : "la formation médicale doit intégrer l'homéopathie"

AGENDA

LE CHIFFRE

INTERVIEW

Pr Christian TREPO :

"la formation médicale doit intégrer l'homéopathie"



reconnaissance institutionnelle avec la création du CNP-MEP-homéopathie en 2010, l'homéopathie est-elle sur la voie de la reconnaissance universitaire ?

Dans cette perspective, la journée du mardi 15 mai 2012 restera peut-être comme une date historique. Ce jour-là, accompagnée du Dr Alain Sarembaud, secrétaire général de la Fédération nationale des sociétés médicales homéopathiques et du Pr Christian Trépo, (voir interview ci-dessous), la Présidente du SNMHF et du CNP-MEP-homéopathie, le Dr Dominique Jeulin-Flamme a été auditionnée par la Conférence des doyens de facultés de médecine, réunie à la faculté de médecine de Paris.

Le Dr Jeulin-Flamme a pu expliquer, devant cette assemblée, que l'homéopathie était une médecine à part entière, pratiquée par des médecins, seuls habilités à pouvoir prescrire les médicaments homéopathiques inscrits à la pharmacopée depuis 1965. Elle a souligné que les évaluations du médicament homéopathique montrent son efficacité et son absence de iatrogénicité en rappelant, par ailleurs, les nombreuses écoles de formation à l'homéopathie dont l'existence est pérenne pour certaines depuis 1930. Le Professeur Trépo a rappelé tout son intérêt de longue date pour cette thérapeutique, même dans des pathologies graves, lui qui a ouvert sa consultation d'homéopathie à l'hôpital de la Croix-Rousse à Lyon depuis 1988.

La question au fond est de savoir si l'Université peut continuer à ignorer une pratique médicale, plébiscitée par 10 millions de patients et reconnue institutionnellement, y compris au niveau européen.

Le Pr Deteix, président de la Conférence, a rappelé la responsabilité de l'Université dans la formation des disciplines médicales reconnues et donc de l'homéopathie. Les Doyens ont été sensibles à cette argumentation et ont compris que l'Université ne devait pas rater le train de l'Histoire. La réunion s'est conclue par l'engagement de créer un groupe de travail chargé d'étudier les conditions dans lesquelles l'homéopathie devait être introduite dans la formation médicale. A quel moment du cursus et avec quel enseignement ? Nous appuyant sur le travail effectué au sein de la Société savante, nous avons évoqué l'accord obtenu par un grand nombre d'écoles françaises et par les responsables d'enseignement sur un cursus comportant 200 h. de cours théoriques et 150 h. de travaux pratiques, ce qui nécessite, pour les doyens présents, une réflexion de faisabilité.

Les études médicales sont appelées à évoluer considérablement avec la création d'un véritable LMD des métiers de la santé, commun aux médecins et aux professionnels paramédicaux. Introduire l'homéopathie dans ce cursus donnerait à notre pratique une légitimité et une ouverture en direction des futurs médecins et professionnels de santé d'un niveau jamais atteint.

Du travail donc en perspective pour ce groupe de travail dont nous souhaitons qu'il se constitue rapidement pour pouvoir atteindre notre objectif stratégique.

On mesure ainsi la portée symbolique et historique de cette rencontre du 15 mai 2012.

●●●●● ACTUALITÉS

Dépassements d'honoraires : Négociations express

Intervenant à l'inauguration d'Hôpital-Expo, mardi 22 mai, Marisol Touraine, ministre des affaires sociales et de la santé, a très clairement indiqué sa volonté d'imposer un plafonnement des dépassements d'honoraires des médecins du secteur II. Elle demande aux syndicats médicaux et à l'Assurance-maladie d'engager une négociation dont l'objectif est de parvenir à des plafonnements régionaux. Cette négociation devra être menée tambour battant. En effet, la ministre souhaite que cet accord soit repris dans le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) c'est-à-dire à l'automne.

Commission Nationale Paritaire MEP au sein de la CNAM : Coup d'envoi

La première réunion de la Commission MEP, prévue par la Convention médicale, s'est tenue le vendredi 27 avril à la CNAM. Outre la composition de cette commission - à laquelle participe le

Hépatogastro-entérologue, il a créé une consultation homéopathique à l'hôpital de la Croix-Rousse à Lyon. Soutien indéfectible de l'homéopathie, il estime que le cursus médical doit accorder toute sa place à notre pratique. Enretien.

Le Médecin Homéopathe : Pourquoi vous êtes-vous intéressé à l'homéopathie, au point d'en être devenu un ardeur défenseur ?

Pr Christian Trépo : Dès 1983, j'ai créé une association de lutte contre le SIDA qui est devenue leader dans ce domaine à Lyon. J'ai constaté que beaucoup de nos patients étaient adeptes de l'homéopathie. Les médecins homéopathes se sentaient exclus des formations destinées aux médecins généralistes. C'est un schisme dans la communauté médicale auquel j'ai voulu remédier en associant les médecins homéopathes à cette action. Par ailleurs, sur le plan médical, de nombreux patients étaient allergiques aux aérosols antibiotiques préventifs. J'ai demandé à Boiron une préparation à base de dilutions qui s'est révélée efficace en désensibilisation. Mon regret est de ne pas avoir réalisé des essais contrôlés à cette occasion.

LMH : L'homéopathie doit-elle être intégrée aux parcours de soins personnalisés que prépare la HAS ?

Pr Christian Trépo : Evidemment oui, l'homéopathie doit faire partie de l'arsenal thérapeutique des parcours de soins parce que c'est souvent le choix du patient et que ce choix est un droit inaliénable parce que le patient doit être au centre du système. Même si cela est source de tension, il faut intégrer l'homéopathie.

SNMHF à travers ses représentants membres du SML – cette réunion s'est fixée comme premier objectif d'identifier de manière précise chacune des expertises, d'en connaître les spécificités, le nombre de médecins concernés et leurs pratiques professionnelles. Une deuxième réunion a eu lieu le 14 juin afin de définir un système d'identification de chaque expertise particulière pour améliorer la connaissance de la pratique réelle des médecins actuellement tous regroupés sous le terme d'omnipraticien.

Recherche : intérêt de la prise en charge médicale par les médecins homéopathes, un réel intérêt de santé publique enfin prouvé.

Que n'a-t-on pas dit ou écrit sur l'intérêt ou les dangers de la prise en charge thérapeutique par les médecins homéopathes ? Combien de fois n'avons-nous pas été agacés, nous médecins homéopathes ou nos patients, sur les regards portés sur la thérapeutique homéopathique ?

Les récentes publications scientifiques publiées, suite au programme EPI3, première étude pharmaco-épidémiologique menée en France concernant l'évaluation sur de grandes populations des bénéfices cliniques et des risques en fonction des médicaments prescrits, vont profondément changer la donne.

Le programme EPI3 est mené par un comité scientifique, constitué de personnalités reconnues pour leur indépendance mais dont le regard sur la thérapeutique homéopathique était loin d'être favorable a priori. Pour autant, ce comité scientifique constitue à lui seul un élément fondamental de crédibilité : il a été créé sous l'égide du Professeur Lucien Abenhaim, ancien Professeur d'épidémiologie aux universités de médecine de Paris-Cochin et Mc Gill à Montréal, professeur de médecine à la London School of Hygiene & Tropical Medicine, ancien Directeur Général de la Santé de 1999 à 2003 ; ce conseil est présidé par le Professeur Bernard Bégaud, Professeur de pharmacologie et épidémiologiste, directeur de l'U657 de l'INSERM dont les activités de recherche évaluent l'impact des produits de santé sur les populations. Les membres de ce comité reconnaissent avoir travaillé en toute indépendance du laboratoire financeur qui est le laboratoire Boiron.

Le programme EPI3 :

Pour montrer la place de l'homéopathie en France, ce programme a d'abord étudié pendant une année, les patients vus dans des cabinets de médecine générale. Un objectif : réaliser une photographie de la pratique des médecins homéopathes en France en s'appuyant sur la description de la réalité quotidienne dans les cabinets médicaux en la comparant à la photographie réalisée dans les mêmes conditions chez les autres médecins généralistes.

Les questions posées étaient fondamentales pour nous : les médecins généralistes homéopathes ont-ils une place réelle en médecine générale ? Les patients qui les consultent viennent-ils pour les mêmes pathologies avec le même degré de gravité que ceux qui se rendent chez leurs confrères ?

8559 patients ont été inclus dans cette étude par 825 médecins généralistes, médecins généralistes allopathes, homéopathes et de pratique mixte. Les âges des patients, les motifs de consultation, l'impact de pathologies variées sur la qualité de vie déclarée par les patients ont été passés au crible.

3 groupes de pathologies ont été identifiés comme étant les motifs les plus fréquents des consultations : ce sont les pathologies et troubles musculo-squelettiques (29% des consultations), les troubles cardio-vasculaires (26%), les troubles du sommeil et les troubles anxio-dépressifs (22%). 49% des patients consultent pour au moins deux pathologies.

Les conclusions, si elles ont étonné le comité scientifique, ne sont pour nous qu'une confirmation de ce que nous vivons dans notre quotidien depuis des générations : oui, le médecin généraliste homéopathe est un médecin généraliste à part entière. Oui, les patients qui nous consultent, nous médecins homéopathes, ont les mêmes pathologies, avec la même gravité que ceux qui entrent dans les cabinets de nos confrères généralistes.

Le deuxième objectif encore plus ambitieux est un réel objectif de santé publique, enjeu fondamental dans l'avenir de la médecine : la prise en charge thérapeutique par un médecin homéopathe a-t-elle un réel intérêt dans des objectifs de santé publique ? En suivant ces patients inclus, peut-on évaluer et comparer les résultats thérapeutiques, l'absence de perte de chance, la diminution de consommation de médicaments allopathiques, le gain en effet secondaire par rapport à la prise de médicaments allopathiques ? Et à terme, y a-t-il un gain réel car l'objectif affiché en santé publique est bien de diminuer les prescriptions médicamenteuses pour limiter la iatrogénie en particulier dans les trois groupes pharmacologiques individualisés (les anti-inflammatoires, les psychotropes et les antibiotiques).

Les premières publications montrent qu'effectivement, dans le cadre des douleurs musculo-squelettiques, les patients vus dans nos cabinets de médecins homéopathes sont porteurs globalement des mêmes pathologies en terme de type mais aussi de gravité avec un peu plus

LMH : Quelle doit-être la place de l'homéopathie dans le cursus médical ?

Pr Christian Trépo :
L'Université doit être ouverte à toutes les formes d'exercice médical et donc à l'homéopathie. L'absurdité est qu'elle en soit encore exclue. L'ouverture faite par la conférence des Doyens est l'aboutissement d'une longue action militante. Comment l'homéopathie doit-elle intégrer la formation médicale avec combien d'heures d'enseignement, quel diplôme à la sortie, quelle information précoce etc. ? Il appartient au groupe de travail de répondre à ces questions sans oublier l'impérative dimension européenne de cette formation.

Propos recueillis par Philippe Rollandin

de pathologies chroniques. (Eur spine J DOI 10.1007/s00586-011-1780-z- 25 mars 2011)

En premières conclusions :

Tout cela nous le savions, mais le voir ainsi démontré dans un programme d'une telle ampleur réalisé par des experts reconnus est fondamental. Nous ne pouvons qu'être reconnaissants à ces scientifiques d'avoir accepté ce challenge et au laboratoire Boiron d'avoir financé ce gigantesque et coûteux projet qui n'était pas sans risque.

De nouvelles publications sont en attente et nous ne manquerons pas d'en faire bon usage quand nous rencontrerons les responsables politiques et institutionnels. Ce qui est bien sûr à l'ordre des jours à venir....

Un dossier à suivre. Comptez sur nous.



15-16 JUIN 2012

Rencontre SNMHF-DZVHAE
(Syndicat des médecins
homéopathes allemands) à
Strasbourg



Le nombre de médecins homéopathes : une évolution de 6000 à 1780 pour la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM) ou les mystères de ses méthodes de recensement. De plus de 6000 médecins homéopathes recensés dans les années 1990 sur la seule prescription de quelques tubes de granules, l'Assurance-maladie aujourd'hui n'en dénombre plus que 1780. Dans notre base de données, nous sommes environ 4000. La méthode d'analyse a effectivement changé mais comment les statisticiens de l'Assurance-maladie effectuent-ils la sélection aujourd'hui ? Nous ne le savons toujours pas, mais cette question est au cœur d'un travail amorcé depuis plus d'un an par le SNMHF avec la Caisse nationale d'assurance maladie, avec pour objectif : valoriser l'intérêt de notre prise en charge sur le plan économique et à plus long terme pouvoir comparer l'évolution de l'état de santé de nos patients.

Le médecin Homéopathe, la newsletter du SNMHF
79, rue de Tocqueville - 75017 PARIS
Tél.: 01.44.29.01.31 - Fax : 01.40.54.00.66
snmhf@club-internet.fr - Site : www.snmhf.net

Directeur de la rédaction : Dr Dominique Jeulin-Flamme
Rédacteur en chef : Philippe Rollandin
Comité éditorial : Drs Christine Bertin-Belot, Pascal Neveu
Charles Bentz et Jean-Louis MASSON